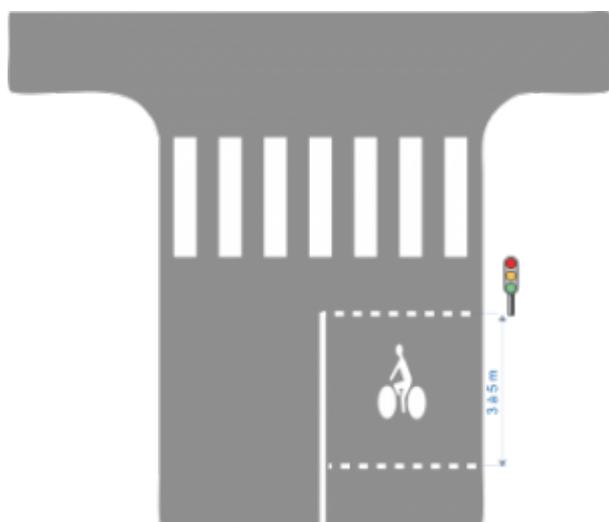


Article écrit par Marie Stella DE JESUS le 18 octobre 2018

## Le SAS vélo c'est quoi ?

Lors du Mondial de l'Auto 2018, l'ACA proposait d'emprunter à vélo son Parcours Mobilité Urbaine. L'occasion entre autre de se familiariser avec le "sas vélo"...et de constater qu'il reste encore un inconnu pour beaucoup d'usagers. Vous en faites partie? On fait les présentations?

Vous avez peut-être déjà aperçu aux abords d'un feu tricolore un marquage au sol représentant sur toute la largeur de la voie deux lignes d'arrêt et un vélo.



Les communes peuvent décider de mettre en place ce type de signalisation sur les voies équipées de feux de signalisation afin de matérialiser deux lignes d'arrêt distinctes : l'une pour les cycles (d'où la présence du sigle vélo sur le sol) et l'autre pour les autres catégories de véhicules.

Ce qu'on appelle communément un SAS Vélo permet au cycliste de lui donner une position avancée vis-à-vis des autres usagers de la route lorsque l'on attend à un feu rouge.

### Le but ?

- Mieux voir et bien être vu par les autres usagers,
- Pouvoir démarrer avant les véhicules à moteur sans danger pour eux afin de mieux s'insérer dans le flux de la circulation.

Attention, si avec votre véhicule vous empiétez sur cette zone, vous risquez une amende de 35€ ! Seuls les cyclomoteurs peuvent être autorisés à s'y engager.

**L'occasion pour nous de rappeler notre engagement pour une mobilité plurielle avec un partage de l'espace commun à tous les usagers de la route !**

